



**Centre Hospitalier Jacques Boutard**  
**Place du Président Magnaud – CS60085**  
**87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE**

## Direction

Saint-Yrieix-la-Perche,

Le 6 janvier 2021

«TITRE1» «PRENOM1» «NOM1»  
«ADRESSE1»  
«CODEP» «VILLE»

N/Réf. CH/FD/VD/2021-04

*Disponible sur le site internet de l'établissement*

### **Objet : point sur la campagne de vaccination contre la COVID-19**

Madame, Monsieur,

L'ensemble des professionnels de l'EHPAD et de l'USLD vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.

La campagne de vaccination nationale contre la COVID-19 inscrit ce début d'année sous le signe de l'espoir de vaincre d'ici quelques mois ce fléau. L'objectif prioritaire de notre établissement est d'agir rapidement pour engager sans délai cette vaccination afin de protéger les résidents qui souhaitent se faire vacciner.

Les autorités sanitaires ont priorisé la vaccination des personnes les plus vulnérables ou les plus exposées : les résidents des EHPAD et d'USLD ainsi que les professionnels de santé de plus de 50 ans ou avec des comorbidités.

Cette campagne de vaccination va débuter avec le vaccin à ARNm COMIRNATY qui est fabriqué par les entreprises Pfizer/BioNTech en Belgique. Ce vaccin a obtenu une autorisation de mise sur le marché conditionnelle le 21 décembre de l'Agence européenne du médicament et a reçu un avis favorable de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour être utilisé en France chez les personnes de 16 ans et plus. Il nécessite deux injections à 3 semaines d'intervalle.

Sous la coordination de l'Agence Régionale de Santé et du CHU de Limoges qui vient d'être approvisionné en vaccins, les établissements médico-sociaux de la Haute-Vienne se mobilisent pour démarrer cette semaine la vaccination des personnes âgées en EHPAD et en USLD.

**Au Centre Hospitalier de Saint-Yrieix, la campagne de vaccination contre la COVID-19 débutera le vendredi 8 janvier.** Elle démarrera avec les résidents pour lesquels le consentement a pu être recueilli et qui n'ont pas été infectés par la COVID-19 au cours des 3 derniers mois. En effet, l'HAS recommande d'attendre 3 mois après l'apparition de symptômes de la COVID19 avant de procéder à la vaccination. Ainsi, les résidents ayant été positifs seront vaccinés en fonction de leur date de positivité.

Une équipe mobile de vaccination, composée de médecins et d'infirmiers de l'Etablissement, sera détachée pour réaliser une consultation pré-vaccinale et procéder à la vaccination après accord du résident. Une surveillance médicale et paramédicale de 15 minutes suivra l'injection, conformément aux recommandations.

10 résidents de l'USLD sont prévus d'être vaccinés le vendredi 8 janvier et 90 résidents de l'EHPAD Nord et de l'EHPAD Sud courant de la semaine d'après.

**L'équipe médicale rencontrera l'ensemble des résidents, qui ont rendu ou non un consentement** (eux-mêmes, leur famille ou leur représentant légal) afin de proposer un temps d'information à chacun sur ce sujet. Le consentement du résident, en fonction de ses capacités cognitives, sera recueilli et primera sur tout autre consentement rendu antérieurement. Les équipes vous tiendront informé(es) de la vaccination effective de votre proche en vous contactant directement par téléphone.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je vous adresse mes sincères salutations.

Le directeur délégué,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke at the end.

Cyrille Harmel